



Comment contester une amende de stationnement svp?

Par **mimijoly**, le **11/05/2015** à **13:08**

Bonjour,

J'habite un nouveau quartier où les places se font rares.

Je me suis garée sur le trottoir et j'ai reçu une amende de stationnement de 35€ ("stationnement gênant de véhicule sur un trottoir").

Cependant le nom de la rue n'est pas le bon.

La rue indiquée se situe à l'opposé de la ville.

Et le numéro indiqué n'existe pas dans cette rue.

Puis-je contester ce pv? ou pas?

Et si oui, comment? et dans quel délai?

Est ce que je risque d'être convoqué quelque part?

Merci de m'aider svp,

Cordialement,

Par **janus2fr**, le **11/05/2015** à **13:17**

Bonjour,

Vous pouvez contester si la rue indiquée ne comporte aucun trottoir ou si vous pouvez prouver que vous n'y avez jamais stationné.